

Communiqué de presse

Jeudi 25 février 2021

Lundi 1^{er} mars à Pessac : signature du contrat d'objectifs et d'orientations pour le logement étudiant sur la métropole bordelaise

Un objectif de 6 000 logements étudiants d'ici 2030

Alain Rousset, président du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, et **Alain Anziani**, président de Bordeaux Métropole, **participeront à la signature du contrat d'objectifs et d'orientations pour le logement étudiant sur la métropole bordelaise 2020-2030 le lundi 1^{er} mars à 10h15 au sein de la résidence Joséphine Baker de Pessac (8 rue Lucie Aubrac).**

Pour répondre aux difficultés rencontrées par les étudiants pour se loger dans la métropole bordelaise, les acteurs concernés ont décidé de s'associer. Ce travail collectif entre la Région, l'Etat, Bordeaux Métropole, le CROUS de Bordeaux Aquitaine et la conférence départementale des habitations à loyers modérés en Gironde a permis d'élaborer un contrat d'objectifs et d'orientations. **Les cinq partenaires se sont accordés sur l'objectif que porte la Région à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine : arriver à 12 logements sociaux pour 100 étudiants d'ici 2030.**

102 000 étudiants sont présents aujourd'hui dans la métropole bordelaise. Ils seront 122 000 à l'horizon 2030. Or, l'offre sociale actuelle est de 8 600 logements et représente un ratio de 8,5 logements sociaux pour 100 étudiants.

A travers ce contrat d'objectifs et d'orientations conclu pour 10 ans, soit de 2020 à 2030, il s'agit de pérenniser et coordonner les interventions publiques sur le territoire de la métropole bordelaise pour permettre une accélération importante de la construction de logements étudiants.

Pour le logement social, les partenaires s'engagent ainsi à **augmenter massivement l'offre** permettant de passer de 8,5 à 12 logements sociaux pour 100 étudiants, en construisant 6 000 logements d'ici 2030, **construire des logements de qualité** et adaptés aux besoins des étudiants, **prendre en compte les besoins des étudiants les plus précaires.**

Concernant le parc privé diffus, les partenaires s'engagent à **recenser et communiquer les logements existants** (plateforme numérique métropolitaine à créer et à articuler avec la plateforme de la Région « Passeport numérique » qui a été mise en ligne en janvier dernier), et à **créer 1 000 places d'hébergement alternatif** (cohabitation intergénérationnelle, hébergement à temps partiel...).

Les signataires du contrat se réuniront régulièrement en comité de pilotage et en comité technique. Une instance politique élargie, appelée « COP », pour comité opérationnel et partenarial, est également prévue pour **associer les acteurs du logement étudiant, de l'enseignement supérieur et les collectivités.**

Pour des questions logistiques, merci de bien vouloir confirmer votre présence.

Contacts presse

Région Nouvelle-Aquitaine : Rachid Belhadj / 05 57 57 02 75 / presse@nouvelle-aquitaine.fr

Bordeaux Métropole : Sophie Tracou / 06 07 83 75 17 / s.tracou@bordeaux-metropole.fr